



CENTRE DE REFLEXION POUR LE SAHEL

ARTICLE DE RECHERCHE

**Dynamiques d'autodétermination en Afrique francophone: L'épicentre
malien en question**

Zran Fidèle GOULYZIA

Juriste internationaliste - Ecrivain - Journaliste

Diplômé en Relations internationales - Université de Bourgogne

Mail : goulyzia.net

Résumé

Au moment où la géopolitique mondiale évolue vers une multipolarité de fait, le Mali apparaît comme l'épicentre d'un changement de paradigme dans la verticalité qui a façonné les relations entre la France et ses anciennes colonies africaines depuis plus d'un siècle. Cette contribution examine la trajectoire prise par la volonté d'autodétermination du Mali, à la lumière de la crise politique et sécuritaire que traverse le pays.

Le Centre de Reflexion pour le Sahel (CR-Sahel) n'entend donner aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans cet article. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

Le droit à l'autodétermination s'entend du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes au moyen d'une libre détermination de leur statut politique et d'une libre orientation de leur développement économique, social et culturel.¹ En dépit d'une consécration textuelle par le droit international, le droit à l'autodétermination reste un principe contesté relativement à sa portée juridique dans le temps et aux intérêts concurrents que sa mise en œuvre suscite². Pourtant il ne s'agit nullement d'un principe perdu dans le linéaire des luttes de décolonisation ayant ébranlé les empires coloniaux à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ce principe demeure bien au contraire un socle immanent d'affirmation politique pour les États issus d'un processus inachevé de décolonisation³. En Afrique de l'Ouest francophone, la résurgence de cette thématique dans la rhétorique politique coïncide avec la crise de légitimité démocratique des gouvernements et l'impasse dans la guerre contre le terrorisme islamiste.

Depuis 2012, le Mali est confronté à une série de crises politique et sécuritaire du fait des revendications autonomistes du MNLA (Mouvement national de libération de l'Azawad) supplantées elles-mêmes par l'opportunisme des groupes terroristes.

Le 18 août 2020, le président Ibrahim Boubacar Keïta a été contraint de démissionner avant terme. L'irruption des militaires sur la scène politique malienne a un air de déjà-vu. De Moussa Traoré en 1968 à Amadou Toumani Touré en 1991, en passant par Haya Sanogo en 2012, les hommes en treillis ont constitué un corps entreprenant qui a fait tourner la roue du récit national. Depuis le 24 mai 2021, la transition menée par le colonel Assimi Goïta suit une voie de "rectification" qui a marqué une rupture militaire et politique avec la France.

Un tel choix n'est pas nouveau en soi pour le Mali, terre historique de l'autodétermination africaine. En octobre 1946, Bamako fut le berceau du Rassemblement démocratique africain (RDA), la plus grande organisation politique de décolonisation d'Afrique subsaharienne. Aux premières années de son indépendance formelle, son président, Modibo Keïta - ouvertement plus proche de Moscou, de La Havane et des pays progressistes africains (Ahmed Sékou Touré de Guinée et Kwame Nkrumah du Ghana) que de l'Occident - avait engagé le pays sur la voie du socialisme. Plus de 60 ans après, les dirigeants actuels entonnent de façon beaucoup plus hardie l'hymne de l'utopie inachevée du socialisme africain tracée par Modibo Keïta, du moins d'un point de vue strictement sécuritaire.

¹ Voir article 1^{er} commun au pacte civil et politique et au pacte économique, social et culturel de 1966. La Charte des Nations unies de 1945 fait référence au « droit des peuples à l'autodétermination » dans ses articles 1 (paragraphe 2) et 55. L'un des principaux fondements juridiques du droit à l'autodétermination est la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux Pays et peuples coloniaux, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 14 décembre 1960.

² Ali Abdallah Ahmed, « Réflexions critiques sur le droit à l'autodétermination des peuples autochtones dans la Déclaration des Nations unies du 13 septembre 2007 », *Revue Québécoise de droit international*, volume 27-1, 2014. pp. 61-85. www.persee.fr/doc/rqdi_0828-9999_2014_num_27_1_1360.

³ Voir Maurice Kamto, « Le droit international et la décolonisation inachevée », conférence du 7 février 2020, UQUAM, Canada, <https://www.youtube.com/watch?v=MmWyDN6qjo4>.

Sommes-nous entrés dans une ère d'indépendance structurelle irréversible, après soixante ans d'indépendance formelle dans la zone d'influence française ou s'agit-il d'un fait conjoncturel que l'usure de la belligérance saura étouffer ?

Cette contribution revient, dans sa première partie, sur l'impasse sécuritaire et politique qui a fait le lit de la rupture avec l'ancienne puissance tutélaire française. En second lieu, elle jette un regard sur la mise en œuvre du choix stratégique du Mali.

I – Une rupture systémique, fille d'un statu quo sécuritaire enlisant

Il faut remonter à la chute du dirigeant libyen Mouammar Kadhafi pour comprendre le chaos sécuritaire dans une région du Sahel devenue un sanctuaire pour les groupes terroristes et un refuge pour les rebelles touaregs, anciens alliés du régime de Tripoli⁴. En 2012, face à une armée malienne sous-équipée et en état de délabrement structurel avancé, la rébellion touareg du MNLA n'a eu aucun mal à occuper les principales villes du nord du Mali (Gao, Tombouctou, Kidal). Deux mois après la prise de Gao, la rébellion du MNLA a été submergée par des factions djihadistes (Ansar ed-Din, Mujao, Aqmi). À la demande du président de la transition, Diancounda Traoré, l'armée française est intervenue en janvier 2013 avec l'opération Serval pour stopper l'avancée des jihadistes vers la capitale Bamako.

En dépit d'une présence militaire française forte de 5.100 hommes de l'opération Barkhane - sans compter les forces spéciales -⁵, l'accord d'Alger et la création du G5 Sahel n'ont pas eu l'impact espéré sur la situation sécuritaire.

A- Les échecs prévisibles de l'accord d'Alger et du G5 Sahel

L'accord d'Alger - entre le gouvernement malien et deux coalitions de groupes armés du Nord, la Plateforme alliée au gouvernement et la Coalition des mouvements de l'Azawad -, a été conclu en mai 2015 sous l'égide de l'Algérie. Elle a connu une laborieuse mise en œuvre au cours des huit dernières années. C'est sans surprise que le gouvernement malien a mis fin à cet accord en janvier 2024, non sans frictions diplomatiques avec Alger⁶.

La politique de régionalisation destinée à donner au Nord une plus grande autonomie administrative et financière est restée inefficace⁷. L'intégration des cadres du MNLA dans le

⁴ Jean-François Daguzan, Jean-Yves Moissoner, « La Libye après Kadhafi : essai de prospective géopolitique du conflit libyen », Hérodote, 2011/3 (n° 142), p. 78-97. <https://www.cairn.info/revue-herodote-2011-3-page-78.htm>.

⁵ Le Monde, 9 novembre 2022, https://www.lemonde.fr/en/international/article/2022/11/09/after-ten-years-france-to-end-military-operation-barkhane-in-sahel_6003575_4.html, Site officiel du ministère français de la Défense <https://www.defense.gouv.fr/operations/bande-sahelo-saharienne/operation-barkhane>.

⁶ Courrier international du 29 janvier 2024 <https://www.courrierinternational.com/article/sahel-au-mali-l-accord-d-alger-deja-moribond-est-definitivement-enterre>

⁷ André Bourgeot, « Accords de paix au Mali, bilans et perspectives », Recherches internationales, n°121, 201, Problèmes contemporains de l'Afrique subsaharienne, pp 101- 116. https://www.persee.fr/doc/rint_0294-3069_2021_num_121_1_3098, International Crisis Group, « Accords d'Alger, cinq après, un calme précaire

commandement militaire a été anecdotique au regard des tensions épisodiques observées entre les forces belligérantes. L'idée d'une partition programmée du Mali au moyen d'une belligérance factice n'a pas quitté l'imaginaire collectif dans le Sud du pays. La question touareg est davantage analysée comme un moyen de pression cyclique des pouvoirs français contre les régimes maliens successifs, depuis la première rébellion de 1963 jusqu'à celle de 2012⁸. Par ailleurs, en dépit de la facilitation diplomatique dont Alger a fait montre, son franc soutien - dont on aurait pu attendre beaucoup en raison de son expertise avérée contre le djihadisme pendant la décennie noire du Front islamique du Salut - dans la neutralisation des bandes armées transhumantes dans son Sud, sur une frontière terrestre de 1300 kilomètres, n'est jamais arrivé.

Créé en 2017, le G5 Sahel réunissait le Mali, le Burkina Faso, le Niger, la Mauritanie et le Tchad. Financée en grande partie par l'Union européenne, cette force conjointe était dès l'origine sous contrôle français, en termes de planification et de coordination des opérations. Le péché congénital de cette organisation réside donc en grande partie dans son caractère extraverti, imputable à la prééminence française en son sein.

La non-participation de l'Algérie au dispositif institutionnel et opérationnel a fait du G5 Sahel un bébé mort-né⁹. La mainmise de la France sur le G5 Sahel a éclipsé le leadership régional de l'Algérie qui au nom de sa doctrine militaire et diplomatique n'aurait pas engagé de troupes en dehors de son territoire. En cinq ans, le G5 Sahel, censé mutualiser la lutte interétatique contre le terrorisme, n'a pas connu d'opérations conjointes entre le Burkina Faso, le Niger et le Mali. Les mutations régulières des groupes djihadistes et les rivalités nées entre le groupe d'Iyad Ag Agali (GSIM, fusion d'Ansar Dine, AQMI, Al-Mourabitoun de Belmokhtar et du Front de libération du Macina d'Amadou Kouffa) et l'EIGS (État islamique au Grand Sahara) ont complexifié la guerre contre le terrorisme, ouvrant de nouveaux fronts au centre et au sud du Mali¹⁰.

La rectification intervenue en mai 2021 a eu pour ambition de sortir le Mali d'une sorte de chaos contrôlé servant le dessein inavoué d'une partition territoriale du pays.

B – Une rectification stratégique tournée vers Moscou

dont il ne faut pas se satisfaire », 24 juin 2020, <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/mali/laccord-dalger-cinq-ans-apres-un-calme-precaire-dont-il-ne-faut-pas-se-satisfaire>.

⁸Adib Bencherif, « De la question touarègue aux mémoires du conflit pour une réconciliation malienne », Université de Sherbrooke, Canada, février 2018.

https://www.researchgate.net/publication/323141484_De_la_question_touaregue_aux_memoires_du_conflit_for_malian_reconciliation

⁹ Courrier international, 14 décembre 2017, <https://www.courrierinternational.com/article/vu-dalgerie-le-g5-sahel-aura-du-mal-se-passer-de-la-participation-dalger>

¹⁰ Olivier Hanne, « Evolution du djihadisme et du terrorisme dans le Sahel depuis vingt ans » <https://www.revueconflits.com/sahel-djihadisme-terrorisme-olivier-hanne/>

Le 24 mai 2021, neuf mois après le début de la transition faisant suite à la démission du président Ibrahim Boubacar Kéïta, le colonel Assimi Goïta (vice-président) a mis fin aux prérogatives du président Bah N'Daw et du Premier ministre Moctar Ouane. Le 7 juin 2021, il a prêté serment comme président de la transition malienne, affirmant son intention de « remettre le processus de Transition sur les rails dans le sens souhaité par le peuple »¹¹. Le 10 juin, en réaction à la ‘rectification’ de la transition, le président français a annoncé unilatéralement la fin de l'opération Barkhane au profit d'une mission de soutien et de coopération avec les armées de la région. Le 25 septembre 2021, s'exprimant devant l'Assemblée générale des Nations unies, le Premier ministre de la transition, Choguel Maïga, a accusé la France d'avoir « abandonné le Mali en plein vol »¹². Face au vide laissé par le départ des militaires français, le Mali a renforcé sa coopération militaire et politique avec la Russie en achetant du matériel militaire et en faisant appel à des instructeurs étrangers identifiés par des observateurs occidentaux¹³ comme appartenant à une société militaire privée proche du Kremlin¹⁴.

En décembre 2021, le gouvernement malien a organisé la Conférence nationale sur la reconstruction, un large cadre de concertation qui a réuni pendant un mois toutes les forces vives pour établir un nouveau contrat social consensuel. Les participants ont recommandé de prolonger la période de transition de six mois à cinq ans¹⁵. En juin 2023, les Maliens ont voté en faveur d'une nouvelle Constitution - une recommandation des Conférences nationales - avec plus de 97% des suffrages exprimés, à l'issue d'un référendum dont le taux de participation a été de 39,40%.

La nouvelle Loi fondamentale malienne renforce les pouvoirs du président en lui accordant, entre autres prérogatives, le pouvoir de déterminer la politique nationale et de dissoudre l'Assemblée nationale¹⁶. Le français est désormais la langue de travail, tandis que les langues nationales sont élevées au rang de langues officielles du pays.

¹¹ Transcription du discours d'investiture d'Assimi Goïta, 7 juin 2021 <https://icimali.com/discours-du-president-de-la-transition-colonel-assimi-goita-lors-de-sa-prestation-de-serment/>

¹² RFI, 26 septembre 2021, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20210926-%C3%A0-l-onu-choguel-ma%C3%AFga-accuses-france-of-surrendering-mali-by-retired-force-barkhane>

¹³ Le Monde, 10 août 2022, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/08/10/le-mali-recoit-de-nouveaux-equipements-militaires-de-russie_6137664_3212.html

¹⁴ All eyes on Wagner, *One year of Wagner in Mali*, Report, November 2022, 58p. https://drive.google.com/file/d/1x7qGB86RkSHIacj_9PNTyHID3WOwXCc/view

¹⁵ Mali : Assises nationales de la refondation : ce qu'il faut retenir, Le Monde, 31 décembre 2021, https://www.lepoint.fr/afrique/mali-assises-nationales-de-la-refondation-ce-qu-il-faut-retenir-31-12-2021-2458696_3826.php

¹⁶ Fousseyni Doumbia, Vers la Quatrième République du Mali : Analyse du Projet de Nouvelle Constitution, <https://constitutionnet.org/news/vers-la-quatrieme-republique-du-mali-analyse-du-projet-de-nouvelle-constitution>. Observatoire citoyen sur la gouvernance et la sécurité, Quelle Constitution pour le Mali, note d'analyse citoyenne, septembre 2022, 18p.

Au-delà du formalisme électoral, des consensus d'appareil et des alternances pacifiques auxquels le Mali s'est accommodé et qui ont établi sa renommée de bon élève de la démocratie libérale depuis trois décennies, c'est l'orientation stratégique des "cinq colonels"¹⁷ aux commandes à Bamako qui suscite un intérêt analytique. Cette orientation fâche et froisse le partenaire historique français. La "faute politique" des colonels aux manettes du pouvoir à Bamako semble avoir été de solliciter Moscou pour reprendre en main la mission régaliennne de sécurité sur un territoire vaste de 1,2 millions de km². C'est pourquoi cette rectification ne va pas sans mesures de représailles destinées à éteindre la flamme de l'autodétermination allumée à Bamako dont l'effet de contagion ne s'est pas fait attendre.

II – Une mise en œuvre contrariée de la rupture systémique

Depuis trois ans, la diplomatie malienne se caractérise par une doctrine offensive prônant la réciprocité et la fermeté. La reprise de Kidal indique que la rupture systémique se fera à l'aune d'un rapport de force militaire et que l'audace de cette rupture implique l'imposition d'un lourd tribut

A – D'une diplomatie de réaction à une diplomatie d'anticipation

Le 27 janvier 2022, le Mali a demandé le départ du contingent danois participant à la force européenne Takuba, créée en 2020 à l'initiative de la France et composée de 900 soldats des forces spéciales d'une dizaine de pays. Les autorités maliennes ont affirmé qu'elles n'avaient pas donné leur accord au déploiement de troupes danoises. Cette réaction malienne était le résultat de la méfiance exprimée à l'égard du partenaire français d'autant plus que la force Takuba en question était sous le commandement de la force Barkhane. Il n'y avait aucune logique à maintenir des forces étrangères sur son territoire alors que le commandement opérationnel détenu par la force française était sur le départ. Six mois plus tard, la France officialisait la fin de Takuba.

Le 31 janvier 2022, le Mali a ordonné l'expulsion de l'ambassadeur de France, Joël Meyer, suite aux propos du ministre français des Affaires étrangères, Jean Yves le Drian, qualifiant les autorités de transition d'« illégitimes ».

L'action structurante la plus importante de cette défiance malienne reste la dénonciation le 2 mai 2022 du Traité de coopération de défense du 16 juillet 2014, de l'accord des 7 et 8 mars 2013 déterminant le statut du détachement français applicable à la Force Barkhane, et le Protocole additionnel des 6 et 10 mars 2020 déterminant le statut des détachements non français de la Force Takuba. S'appuyant sur les articles 56 et 60 de la Convention de Vienne de 1969 sur le droit des traités, qui réglementent les modalités de dénonciation en matière des

¹⁷ Assimi Goïta (forces spéciales), Sadio Camara, Modibo Koné (Garde nationale), Malick Diaw (Béréts verts) Ismaël Wagué (Armée de l'air), Abdoulaye Maïga colonel de gendarmerie.

obligations conventionnelles, le Mali a soulevé trois griefs contre la France : la suspension unilatérale des opérations conjointes avec son armée, les violations répétées de son espace aérien et la demande d'une réunion pour réviser le traité de défense plutôt que d'envoyer des amendements au texte¹⁸.

Le 15 mai 2022, le Mali s'est retiré du G5 Sahel, pour protester contre le refus à lui opposé en tant qu'État membre d'assumer la présidence de l'organisation. Ce retrait a sonné le glas d'une organisation amorphe. Le 15 août 2022, le Mali a écrit au Conseil de sécurité de l'ONU pour demander une réunion d'urgence, accusant la France d'espionnage et de largage d'armes et de munitions à des groupes terroristes au moyen une cinquantaine de violations de l'espace aérien¹⁹. Le Conseil de sécurité n'a pas donné suite à cette demande.

Ces actes indiquent à souhait le caractère offensif de la diplomatie malienne depuis 2021. Le 30 juin 2023, le Conseil de sécurité de l'ONU a mis fin à l'unanimité au mandat de la Minusma (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali), dix ans après sa création par la résolution 2100.

Le Mali avait exprimé son souhait de voir la mission quitter son territoire « sans délai », invoquant son « échec » face aux défis sécuritaires du pays²⁰. S'agit-il en l'espèce d'une victoire diplomatique pour le Mali ? Il convient de conserver un triomphalisme nuancé.

La résolution 2690 du 30 juin 2023 qualifie toujours la situation au Mali de « menace à la paix et à la sécurité internationales ». Ce qui implique l'activation à tout moment de mesures coercitives contenues dans le Chapitre VII de la Charte des Nations unies. Cette résolution instille une logique de guerre d'usure sous-tendue par une belligérance artificielle. De cette belligérance ouverte et sans visage, pourrait surgir un changement de régime suscité par un mécontentement interne qui profiterait à de nouveaux dirigeants plus conciliants avec la France.

En dépit de ces menaces, l'effet de contagion de la situation malienne semble probant dans les exemples burkinabé et nigérien. Le Mali tient le leadership historique d'une nouvelle architecture sécuritaire, économique et diplomatique qui se dessine sous la forme d'une confédération dénommée Confédération des Etats du Sahel, à l'occasion du premier sommet de l'Alliance des Etats du Sahel le 6 juillet 2024 à Niamey²¹. Une opinion a surgi au sujet de

¹⁸ Voir le communiqué intégral du gouvernement malien en date du 2 mai 2022.

[2022https://www.maliweb.net/armee/le-mali-met-fin-a-tous-ses-accords-militaires-avec-la-france-2974883.html](https://www.maliweb.net/armee/le-mali-met-fin-a-tous-ses-accords-militaires-avec-la-france-2974883.html)

¹⁹ Voir la lettre du ministre malien des Affaires étrangères <https://information.tv5monde.com/afrique/le-mali-accuse-la-france-de-soutenir-les-terroristes-le-chef-de-barkhane-juge-insultantes>

²⁰ Discours du ministre malien des Affaires étrangères du 16 juin 2023 au Conseil de sécurité <https://s.rfi.fr/media/display/31db7d34-0c63-11ee-9194-005056a90284/Discours%20Ministre%20CS%20rapport%20SG%20Mali%20juin2023.pdf>

²¹ Communiqué final du premier sommet des chefs d'Etat de l'AES

<https://www.aib.media/wp-content/uploads/2024/07/Communique-final-Sommet-AES.pdf>

la légitimité des chefs d'Etat de l'Alliance à engager leurs peuples, sans référendum, dans une confédération déléguant certains pans de la souveraineté de leurs pays respectifs. Une telle opinion formaliste se méprend sur le critérium de l'effectivité du pouvoir partagé par les militaires sahéliens. Dans un contexte exceptionnel de belligérance asymétrique, les chefs d'Etat de l'Alliance ont pu puiser dans leurs prérogatives constitutionnelles et le capital de légitimité populaire qui émane des circonstances de leur prise de pouvoir.

La posture offensive du Mali n'est pas sans conséquences sur ses relations avec la France et le reste de la sous-région ouest-africaine.

B- Le lourd tribut de l'indépendance structurelle

« Le Mali paiera très cher de s'être séparé si violemment des forces françaises qui, pendant huit ans, ont assuré la souveraineté du pays »²². En faisant une déclaration dégoulinante de paternalisme sur une chaîne de télévision de service public, le sénateur français Christian Cambon a renforcé le prisme inamovible de la politique étrangère française à l'égard de ses anciennes colonies africaines : biberonner les dirigeants les plus dociles et punir par tous les moyens les trublions qui ont l'audace de contester ses velléités hégémoniques.

En réponse au non-respect par le gouvernement de transition du calendrier initial des élections destinées à ramener des civils au pouvoir le 9 janvier 2022, la CEDEAO a ordonné la fermeture des frontières des États membres avec le Mali, la suspension de tout commerce à l'exception des produits de première nécessité et le gel des actifs du Mali à la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest. Une telle batterie de sanctions apparaît disproportionnée et soulève des questions sur les limites du pouvoir de sanction de la Communauté ouest-africaine. En vertu des chapitres 10 et 16 de son Traité révisé, la CEDEAO a le pouvoir d'imposer des sanctions, tout comme l'UEMOA, en vertu de l'article 74 de son Traité. La question se pose de savoir si les organes des organisations communautaires étaient compétents à prendre de telles décisions.

Aucun texte communautaire sur les sanctions n'accorde explicitement à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UEMOA le pouvoir de prendre de telles décisions. Dans le flou et le silence des textes, les chefs d'État ont pris des mesures de pression politique peu respectueuses de l'esprit de solidarité que la Communauté est censée préserver entre ses membres. Malgré l'ordonnance n°6/2022/CJ du 24 mars 2022 de la Cour de justice de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine)²³ ordonnant la suspension des sanctions contre le Mali, il a fallu attendre le 3 juillet de la même année pour voir la CEDEAO lever les sanctions économiques et financières contre le pays.

²² Entretien avec Christian Cambon sur « Public Sénat », 9 mai 2022 <https://www.youtube.com/watch?v=TdpbGZA6IVM>

²³ Ordonnance de la Cour de Justice de l'UEMOA relative au sursis à l'exécution des sanctions contre le Mali file:///C:/Users/Downloads/Ordonnance-n%C2%B006_2022_CJ-du-24-mars-2022-relative-a-laffaire-Etat-du-Mali-contre-Conference-des-Chefs-d'Etat-et-de-Gouvernement.pdf

Cette situation a pu être ressentie par les dirigeants et une partie de la population comme l'expression d'un cynisme politique visant à étouffer un pays sans accès à la côte, au mépris du droit international coutumier et conventionnel²⁴. Il s'agit de sanctions à double vitesse d'autant plus que les changements politiques en Guinée et au Burkina Faso (sous Damiba tombeur du président Kaboré) ont été traités différemment par l'appareil communautaire. Les sanctions économiques contre le Mali ont été suivies d'un harcèlement militaire des positions de l'armée régulière par des groupes jihadistes et de pressions médiatiques suite à la publication de rapports alarmants²⁵ sur les violations des droits humains. Ces sanctions disproportionnées ont creusé ainsi les sillons d'un chiisme quasi-irréversible au sein de l'espace communautaire ouest-africain.

En dernière analyse, le Mali est engagé dans une guerre de survie alimentée par une belligérance de harcèlement et d'usure visant à légitimer le postulat d'une insécurité permanente et incontrôlée. Derrière cette stratégie se cache une volonté à peine voilée de contrôler la région du Sahel, zone potentiellement riche et regorgeant de ressources essentielles à l'autonomie énergétique des pays occidentaux²⁶.

Les redéploiements stratégiques de la France à travers un commandement inédit pour l'Afrique, de l'Africom pour les Etats-Unis et d'Africa Corps pour le compte de la Russie, montrent à l'évidence la place de cette région dans la géopolitique mondiale.

Le berceau de l'épopée mandingue a le droit d'aspirer au contrôle endogène de ses ressources naturelles et d'en disposer conformément à ses orientations stratégiques. Il est à espérer que le pouvoir politique ne soit pas personnalisé, et qu'il concoure à une redistribution équitable de la richesse nationale pour un progrès partagé refusant l'effritement des libertés publiques et individuelles. De telles dérives prêteraient facilement le flanc aux contestations internes et externes et consacraient le bégaiement de l'Histoire du pays.

Jamais le besoin d'autodétermination structurelle n'aura été aussi fort après les indépendances formelles. Il s'agit d'une urgence vitale qui ne peut être ni différée ni minorée dans les sphères traditionnelles de l'influence française. Les rives du Djoliba semblent avoir pris la mesure de l'enjeu historique. Le plus dur ne fait que commencer.

²⁴ Abdul Aziz Wendkuni Ouandaogo, « 'Le droit à la mer' des Etats sans littoral », https://afrilex.u-bordeaux.fr/wp-content/uploads/2021/04/afrilex_OUANDAOGO-Abdul-Aziz-Wendkuni_LE-DROIT-A-LA-MER-DES-ETATS-SANS-LITTORAL.pdf

²⁵ Réaction du Mali au rapport de l'ONU sur les massacres de Moura <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230516-massacre-de-moura-le-mali-annonce-an-enquiry%C3%A0te-on-the-work-of-the-united-agencies>

²⁶ André Bourgeot, op.cit. 'Les ressources extractives, quels enjeux?', Recherches Internationales, n°121, 2021. Problèmes contemporains de l'Afrique sub-saharienne, pp. 101-116. https://www.persee.fr/doc/rint_0294-3069_2021_num_121_1_3098

Voir le décryptage des propos du général François Lecointre sur la 'recolonisation du Sahel' https://www.youtube.com/watch?v=T_9edT9Z3DQ&t=12s